



## REGLEMENT

La COLOR'NIGHT BRITULIENNE est une manifestation pédestre de 4 km, non chronométrée à allure libre en individuelle ou en équipe.

Elle est ouverte à tous à partir de 7 ans.

Les inscriptions sont limitées à 500 participants

Elle se tiendra le samedi 4 juin 2022 sur la commune de Breteuil dans le département de l'Oise.

Le retrait du dossard sera possible samedi 4 juin à partir de 10h à 18h.

Le départ sera lancé à 20h au skate parc derrière le stade Jacques Descamps.

Un échauffement est prévu 30mn avant le départ.

### **ORGANISATEUR**

L'Association de Course à Pied de BRETEUIL, 3 rue Raoul huchez 60120 BRETEUIL.

Téléphone : 07 60 40 20 75 Mail : acpbreteuil@hotmail.fr

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Toute personne peut participer à COLOR'NIGHT BRITULIENNE à **condition** :

- 1) De reconnaître, de par son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions.
- 2) De reconnaître être apte médicalement à participer à cette épreuve de 4km.
- 3) De remplir l'âge requis,  
Etre âgé d'au moins 7 ans  
Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.  
Les enfants âgés de moins de 10 ans sont obligatoirement accompagnés d'un adulte.
- 3) De s'acquitter de l'inscription.

### **INSCRIPTIONS**

L'inscription à cet évènement se fait soit :

- Via le site internet adeorun
- Par voie postale au : 6 rue d'Evauchaux, 60120 BEAUVOIR au plus tard le 29 mai 2022
- Le jour de la course avec une majoration de 2€.

Les tarifs :

- Enfant de 7 ans à 12 ans inclus est de 10€ par participant + 2€ sur place
- Adulte à partir de 13 ans et plus est de 12€ par participant + 2€ sur place

- Groupe à partir de 10 personnes réduction de 2€ par personne + 2€ sur place par participant

## **IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS**

Le jour de l'épreuve, les participants se verront attribuer un dossard numéroté permettant de les identifier sur le parcours.

## **TENUES**

Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

La poudre peut tacher les vêtements.

Il est vivement recommandé de prendre des vêtements de rechange sec.

Un prix du meilleur déguisement sera remis.

## **PARCOURS**

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site internet de [www.acpbreteil.fr](http://www.acpbreteil.fr)

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalise ou barrières. Les participants devront impérativement respecter les consignes des signaleurs présents.

## **SANCTIONS**

Toute infraction constatée par l'organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Abandon des déchets sur le parcours.

## **SÉCURITÉ**

Un service d'assistance médicale est assuré. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

L'organisateur rappelle aux participants qu'ils sont les premiers responsables de leur sécurité, et qu'ils ont devoir de porter assistance à tout autre participant si nécessité.

## **ASSURANCE**

### **Responsabilité civile**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Nous rappelons aux participants la nécessité de souscrire une assurance dommages corporels individuelle, si elle n'est pas assurée par leur licence lorsqu'ils en possèdent une.

### **Domage Matériel**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

Chaque participant se porte également garant financièrement en cas de dégradation volontaire qu'il pourrait occasionner durant cette manifestation.

Chaque participant renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'organisateur ACP BRETEUIL.

Ceci concerne, en particulier, les cas d'accident, blessures, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au moment de la COLOR'NIGHT BRITULIENNE.

#### **MODIFICATION - ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité des participants, ou en cas de refus des autorités, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'Épreuve ou de l'annuler.

#### **UTILISATION D'IMAGE**

Par sa participation à la COLOR'NIGHT BRITULIENNE, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire sur tout support de communication et par tout moyen, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation dans le cadre de cet événement.

L'organisateur s'interdit expressément toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

**La participation à la COLOR'NIGHT BRITULIENNE implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.**